



Ça vous concerne...

Pilote télétravail à G2A !

La CFE-CGC interpelle la Direction !

ACTE 2 : pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple ?

Bonjour M. CAZALI,

La CFE-CGC pouvait s'attendre à toutes les réponses, mais sûrement pas à une telle hypocrisie. Le plus étonnant dans votre réponse, c'est que vous affirmez en CE Fonctions Support de tels propos « travailler simplement, ne pas faire de choses inutiles, se consacrer à l'essentiel, mettre nos forces là où c'est prioritaire » et surtout la prise en compte de l'inexpérience des salariés G2A à cet exercice.

Nos réponses à vos écrits:

=> « *le formulaire incriminé n'est nullement là pour complexifier la démarche engagée autour du télétravail ou pour effrayer les salariés, bien au contraire* ».

Cela nous inquiète fortement, car on peut se demander si l'on parle de G2A !!! Le plus surprenant dans votre approche de la simplicité, c'est qu'à ce jour, la très grande majorité des salariés (en majorité des cadres), qui souhaite faire une demande de télétravail, passe par Anoo et ne renseigne qu'une seule page, et concernant les salariés de G2A (en général non-cadre) la direction des achats leur offre un document de 8 pages. Les choses simples sont par définition souvent plus faciles à comprendre que les choses compliquées, la complexité étant l'opposé de la simplicité. Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple.

=> « *Il s'agit d'un document construit, simplifié et adapté sur la trame de celui mis à disposition par la référence nationale sur le télétravail* ».

Heureusement que vous employez « simplifié », sinon ce questionnaire comporterait 32 pages. Non ce document n'est pas un référent national. De plus, où voyez-vous une adaptation pour G2A ?

Quant au titre de ce document « Guide », merci de l'appeler QUESTIONNAIRE, car un guide comme le dit son nom sert à guider (montrer le chemin) et non à répondre à une multitude de questions....

=> *Ce document ne fait que mettre en exergue les bonnes questions à se poser et qui doivent être partagées entre chaque candidat au télétravail et son manager, à la fois dans une perspective individuelle (décision d'accorder le télétravail à un salarié ou pas) mais aussi dans une perspective collective autour de l'organisation du travail de l'équipe.*

Si c'est bien dans ces termes que les échanges se font entre les managers et salariés sur les différents sites G2A comme vous le dites, pourquoi ne pas faire en sorte que la demande de télétravail soit simple (procédure Anoo) et ensuite plus approfondie avec le manager ?

La CFE-CGC souhaite vous rappeler que, sauf erreur de notre part, ce document n'est pas annexé à l'accord sur le télétravail. Il n'a aucune valeur. La procédure de demande de télétravail étant bien définie dans Anoo.

Afin de vous parler de simplicité, j'ai sélectionné 3 questions de votre super GUIDE (voir ci-dessous). Est-ce vraiment aux salariés de G2A (non-cadre en majorité) de se poser ces questions ?

* Quel impact aura le télétravail en bureau satellite / à domicile sur la répartition de mes activités ? Sur l'organisation de l'équipe ?

* Comment vais-je organiser mes activités, prendre en compte les contraintes de l'organisation de mes collègues, ma hiérarchie, mes clients ?

* Quels sont les 3 risques du télétravail ?

La CFE-CGC regrette fortement votre position, qui ne fait que conforter notre analyse, à savoir : tous les moyens sont bons pour limiter la réussite de ce pilote (télétravail sur satellite privilégié, questionnaire digne d'une école de commerce, etc...).

La CFE-CGC vous somme, M. CAZALI de bien vouloir prendre conscience du mal-être de vos collaborateurs suite à votre super GUIDE, et vous demande de bien vouloir prendre dans les plus brefs délais toutes les dispositions nécessaires, afin que cesse cette mascarade.

Un simple mail adressé dès demain, à tous les salariés de G2A, demandant **de renseigner uniquement les questions sur lesquelles ils peuvent répondre**, car un échange aura lieu ultérieurement avec leur manager respectif.

Nous vous remercions pour votre réponse.

Jean Marc D'ARTAGNAN

DSCO CFE-CGC Orange « Fonctions Support »

La CFE-CGC revendique pour vous

Vos correspondants CFE-CGC

Jean Marc DARTAGNAN – 06 89 10 01 12
Monique MANGIONI – 06 08 80 62 01
Pierre REGNIER – 06 73 02 51 53
Philippe SUDRE – 06 08 68 59

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-orange.org/